

JUIN 74.

L'ÉCRIVAIN N° 14 JOIE

Responsables : 161, rue O. Piérard - 215, ch. de Wavre
197a, Drève de Linoy - 205, rue de l'Europe.

Un journaliste centrail le journal parlé, l'autre jour, sur la qualité de la vie.

Il faisait remarquer l'égoïsme et l'indifférence des "grands ensembles" vis-à-vis de la personne.

Ernage ne fait pas partie de ceux-là et la majorité des habitants se sensibilise rapidement et s'organise pour manifester ses sentiments lorsqu'un événement grave touche une de ses familles.

Mais prémunir vaut mieux que guérir et la vie étant un acquis précieux et merveilleux, n'avons-nous pas le devoir de la protéger des parasites et de défendre celle des êtres qui ne sont pas encore capables de le faire seuls.

Empêcherons-nous dorénavant que l'on rompe le calme et la sérénité du village ?

Userons-nous de notre droit à la quiétude pour que nos enfants ne soient pas les victimes de sordides mécaniques modernes et pour qu'un acte aussi démentiel qu'ignoble ne se reproduise plus à Ernage ?

Arlequin.

* * *

Après la Pentecôte, le grand pôle religieux de ce mois de Juin est la Solennité de l'Adoration Paroissiale, jour où la Paroisse d'Ernage est chargée, au nom du diocèse, de manifester la dévotion des chrétiens envers le Sacrement de l'Eucharistie.

La date réservée à Ernage est toujours le 15 Juin, qui, cette année, se situe un samedi. Pour cette raison nous n'aurons pas de grand messe concélébrée avec les prêtres du voisinage, retenus dans leur paroisse.

Cela ne nous empêchera pas, je l'espère, de célébrer ce jour dans la joie et la reconnaissance pour le don formidable que nous fait le Seigneur en se mettant à notre disposition pour servir de nourriture à nos âmes.

Exceptionnellement la messe de 18 H.30 deviendra la grand messe paroissiale de la solennité et sera chantée.

Après la messe vous êtes tous invités à venir prendre le verre de vin de la joie et de l'amitié sur les pelouses du presbytère.

Le 15 Juin Ernage sera à la fête !

Frère Albert.

* * *

Un tout grand merci aux ERNAGEOIS pour leurs gestes généreux et leur sympathie.

Merci en particulier à Monsieur le Curé, à Monsieur le Bourgmestre, à Monsieur et Madame DEFRENNE-BERGER, à la Jeunesse, aux sportifs ...

Tout ce qui a été fait nous a beaucoup touchés.

Monsieur et Madame PIHART
et leur famille.

Je tiens à confirmer ici que la défense d'inhumer Alex Pihart dans le caveau DEFRENNE-BERGER-DEQUIDT émanait des services de l'administration communale et que Monsieur le Bourgmestre ignorait personnellement les démarches en cours. Monsieur PHILIPPIN a, par la suite, arrangé lui-même les choses pour que le désir de la famille d'Alex soit accompli.

André DEFRENNE
boulangier.

* * *

Société Royale Horticole. Les membres qui ont reçu une Collection C. sont priés de voir si le sachet contient des graines de mâche (salade de blé). Dans la négative, ils sont priés d'en avertir Mr. VANDECASTEELE AVANT LE 30 JUIN 74. Après cette date, les réclamations ne pourront plus être prises en considération.

* * *

VIE FEMININE - Les ligueuses sont cordialement invitée à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le MARDI 11 JUIN, à 13 H.30 précises, en la salle de la Concorde. Au programme : une démonstration sur les produits surgelés... le goûter de l'amitié, et ... une très importante tombola.

* * *

14ème PELERINAGE à l'ENFANT JESUS à TONGRES.

Le 10 JUILLET, départ d'Ernage, place de l'église à 7 H.30 - Arrivée à Tongres pour la messe de 10 H. - Ensuite, temps libre jusque 13 H. - Salut et Bénédiction des enfants - Départ de Tongres à 14 H. par Hasselt - Autoroute Roi Baudouin - Geel - Kasterlee Lichtaart magnifique domaine de Bobbejans - délassement puis retour par Aerschot - Louvain - rentrée vers 20 H.30.

Prix par personne : 170 frs pourboire compris.
enfants moins de 12 ans : 130 frs

Inscriptions chez Georgette NOEL, rue Cals, 92, jusqu'au 5 juillet.

* * *

Suite aux événements tragiques qui nous ont tous touchés, chacun de nous, certainement, s'est posé bien des questions... certains ont cherché, dans leur domaine, des réalisations pratiques pouvant tirer une leçon profitable... quelque chose à changer ... afin que cela n'ait pas été un acte vain.

Personnellement, j'ai réfléchi à l'utilité de connaître son groupe sanguin. Je me suis informée auprès de la Croix Rouge pour l'organisation de prélèvement de sang aux fins d'analyse du groupe.

Une collecte de sang étant organisée à GEMBOUX le JEUDI 13 JUIN, la CROIX ROUGE propose de profiter de ce service. Pour que tout soit gratuit, il faut uniquement se présenter avec son carnet de mutuelle.

Si certains sont désireux de connaître leur groupe et d'obtenir une carte officielle indiquant ce groupe... si des parents veulent que leurs enfants aient sur eux cette carte, profitez de cette occasion... présentez-vous au Centre de Santé, rue Albert à Gembloux, le JEUDI 13 JUIN de 15 à 18 H.30 ou à une autre collecte de sang ou, adressez-vous chez moi le LUNDI 10 JUIN AU PLUS TARD (ce lundi), et si il y a lieu, j'organiserai les déplacements, selon les demandes.

Geneviève BRISACK, 205, rue de l'Europe.

Société de Secours Mutuels "Les Ouvriers Réunis" à Ernage.

Permanence : I24, rue O. Piérard, le mardi de 19 à 20 H.30

AVANTAGES AUXQUELS DONNE DROIT L'ASSURANCE SUPPLEMENTAIRE. - SUITE -
(Statutairement obligatoire)

Ces avantages sont inclus dans la cotisation "Petits risques" des Travaillleurs Indépendants.

2 - INTERVENTION DANS LES FRAIS DE TRANSPORT - STAGE : 6 MOIS

Intervention dans les cas prévus par le règlement d'ordre intérieur.

Taxi : 5 Frs au Km - Ambulance : 12 Frs au Km

Voiture occasionnelle : 3 Frs au Km

3 - DOT AU MARIAGE (JEUNES GENS & JEUNES FILLES)

pour les membres comptants :

de 1 an à moins de 3 ans de stage

1.000 Frs

au moins 3 ans de stage

3.000 Frs

(A noter que dans ce montant de 3.000 Frs sont compris

les 1.000 Frs éventuellement à charge du Service "Epargne
Prénuptiale")

4 - INDEMNITE DE DECES AUX AYANTS DROIT.

d'un membre titulaire : indépendant, assuré volontaire,
étudiant, handicapé, orphelin, veuve inscrite
comme telle

4.000 Frs

d'un membre bénéficiaire, épouse ou enfant

4.000 Frs

d'un membre bénéficiaire ascendant

4.000 Frs

N.B. Les ayants droit d'un membre titulaire pour le décès duquel
une indemnité funéraire est octroyée soit par l'assurance obligatoire,
soit par les Pouvoirs Publics, ne peuvent prétendre à cette indemni-
té-décès.

STAGE : lorsque le défunta été inscrit

avant l'âge de 50 ans

12 mois

entre 50 et moins de 55 ans

24 mois

entre 55 et moins de 60 ans

36 mois

après 60 ans

60 mois

(à suivre)

Eugène Dehoux.

* * *

Royale Pelote Gembloux Ernage

A l'issue du week-end de Pentecôte, je pense qu'il est nécessaire de faire le point.

Notre situation n'est guère enviable, mais elle n'est pas catastrophique pour autant. Privée des services de KULZER et LARDINOIS blessés, de RONSMANS épuisé des efforts physiques qu'il a dû consentir à la fin du championnat de football, c'est une équipe, nantie de frappeurs de réserve, que nous avons dû présenter face à deux formations que l'on savait redoutables.

Et si DEMUYLDER et NOEL possèdent incontestablement les qualités requises ils sont jeunes et manquent de l'expérience indispensable dans une telle compétition. Quant à BOUVIER, il souffre également du bras.

Cette série noire devra bien s'arrêter. En attendant, la seule position à adopter dans cette adversité, c'est l'encouragement aveugle aux joueurs qui restent et qui font leur possible pour sauver ce qui peut l'être. Espérons qu'avec la rentrée de RONSMANS et peut-être celle de KULZER le week-end prochain, nous pourrions renouer avec la victoire.

La Div I Provinciale ne nécessite aucun commentaire. Tout y est pour le mieux, puisqu'elle tient la tête avec SOMMIERE.

Samedi 8 juin, la Div II se déplace à BOURGEOIS-RIXENSART, leader actuel.

Dimanche 9 juin, nous recevons ANDERLECHT-VAILLANCE à ERNAGE.

Walther Bassinne.